

## Prise de position concernant les tentatives de quelques entreprises de médias de faire pression sur les photographes

# Les photographes indépendants doivent garder les droits d'utilisation de leurs images!

Dans le but d'optimiser les coûts, plusieurs entreprises de médias suisses veulent contraindre les photographes indépendants à signer de nouveaux contrats-cadres. Concrètement : les photographes indépendants sont censés céder les droits d'utilisation de leurs images aux éditeurs pour que ceux-ci puissent non seulement utiliser ces images à volonté dans leurs propres produits mais encore les revendre à des tiers, et ceci sans verser d'honoraires supplémentaires aux auteurs. De facto, les entreprises de médias s'arrogent la fonction d'agences photo, sans faire participer les auteurs des images aux gains correspondants. Cela revient à enfoncer encore les photographes indépendants sur le plan financier.

Les associations et personnes soussignées estiment que de tels contrats sont inacceptables pour les raisons suivantes :

1. Qu'une photographie puisse être vendue à plusieurs reprises dépend pour l'essentiel de deux facteurs : de sa valeur marchande (sujet, qualité artistique et technique) et des efforts qui sont faits pour la commercialiser. Sur le marché de la photo, il est dès lors d'usage que *les honoraires soient payés en fonction de l'utilisation de l'image et partagés* entre le photographe et le revendeur. Ce principe procède entre autre de la loi sur le droit d'auteur (LDA), qui autorise les photographes à vendre le droit d'exploiter leurs images à plusieurs reprises, notamment pour qu'ils puissent vivre de leur profession. Une cession intégrale des droits d'utilisation, *sans rémunération des auteurs pour la réutilisation de leurs images*, est inacceptable.
2. Quelques entreprises de médias revendiquent aujourd'hui des droits d'utilisation plus étendus, notamment aussi pour pouvoir revendre à des tiers des images réalisées par des photographes indépendants ; elles deviennent en quelque sorte des agences photo. Il est tout à fait envisageable qu'une entreprise de médias revende des images, *mais elle devrait le faire en collaboration avec les auteurs et en les rémunérant correctement pour chaque réutilisation*.
3. Avec la nouvelle réglementation visée par les entreprises de médias, les conflits sont inévitables. En effet, les photographes indépendants ne pourront plus contrôler l'utilisation responsable de leurs images : ils ne pourront plus garantir le respect des droits de la personnalité des personnes photographiées, vu que les entreprises de médias ne pourront jamais être informées dans le détail sur l'utilisation convenue avec ces personnes. En outre, ils perdront le contrôle sur les droits que leur confère la LDA, comme le droit de décider du nom sous lequel l'œuvre sera divulguée (art. 9), ainsi que des droits liés à l'utilisation de l'œuvre (art. 10) et à l'intégrité de l'œuvre (art. 11).

Les signataires exigent que les principes suivants, qui ont fait leurs preuves, continuent d'être respectés :

1. **Les droits d'utilisation appartiennent aux auteurs – les entreprises de médias doivent renoncer à un bradage de ces droits à un tarif zéro.**
2. **Chaque utilisation doit être rémunérée.**
3. **Toute entreprise de médias qui veut faire du journalisme de qualité a le devoir de payer des honoraires qui permettent aux indépendants de vivre de leur métier.**